



MUNICIPALITE
DE
VILLARS-SOUS-YENS

IMPORTANT

Tri des accus lithium-ion (Li-ion) et appareils électriques

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons l'importance du tri des déchets. Tout particulièrement pour les accus lithium-ion (Li-ion) qui doivent impérativement être triés séparément, non seulement pour réduire le **risque d'incendie**, mais aussi pour valoriser leurs composants, qui peuvent être recyclés et réutilisés.

Un emplacement leur est réservé à notre déchetterie.

Il en va de même pour les appareils électriques ceux-ci doivent être déposés dans la benne qui leur est réservée.

CINQ QUESTIONS POUR RECONNAÎTRE UN APPAREIL ÉLECTRIQUE

- L'appareil possède-t-il des câbles ou des fiches secteur?
- L'appareil possède-t-il un accus ou des piles?
- L'appareil produit-il de la lumière ou du son?
- L'appareil sert-il à climatiser ou à améliorer l'atmosphère d'une pièce?
- L'appareil produit-il ou stocke-t-il de l'électricité?

Si l'on répond «oui» à au moins une de ces questions, il s'agit d'un appareil électrique, qui doit être éliminé dans les règles de l'art.

Lire au verso

10 produits de tous les jours équipés de batteries lithium-ion

Les batteries lithium-ion font partie intégrante de la vie quotidienne. Elles fournissent l'énergie nécessaire à un mode de vie axé sur la mobilité. En cas d'élimination inappropriée, elles présentent toutefois un certain danger. En effet, les batteries lithium-ion sont potentiellement inflammables.



Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte. Où? Voir ici: [recycling-map.ch](https://www.recycling-map.ch)